



remariage parents droit enfants

Par **gg90fr**, le **07/03/2012** à **17:03**

bonjour,

dans le cas suivant quel sont les précautions a prendre et droit des enfants .

Les parents ont divorcés (trois enfants). Le père va se remarier en mai 2012 mais suite au divorce difficile, nous n'avons pas de contact avec notre père.

Quelles sont les informations que nous pouvons avoir sur le mariage (nous ne savons pas quel type de mariage, communauté, contrat ... ?),

Pouvons nous en qualité "d'hériter potentiel" connaitre le contenu du contrat s'il existe? Quels sont nos droits aujourd'hui et demain au décès eventuel de notre père et comment les préserver ?

Je tiens à préciser que la surface financière du père est importante, et en raison des mauvaises relations nous pensons que la future épouse veut nous spolier (elle l'a d'ailleurs dit à un tiers).

merci de vos réponses sur précautions à prendre pour ménager l'avenir